



1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Informations sur le produit

Nom du produit : **DIMILIN FLO**

Utilisation : Insecticide

Société : Nufarm S.A.S.
28, Boulevard Camélinat - BP 75
F-92233 GENNEVILLIERS Cedex
FRANCE
Tél: 01 40 85 50 50
Fax: 01 40 85 50 60
E-mail:francoise.galland@fr.nufarm.com

Numéro de téléphone : 01 40 85 51 15

Téléphone INRS : 01 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Indications de risque pour l'homme et l'environnement

Produit non classé

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Suspension concentrée (SC)
Diflubenzuron 150 G/L

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS	No.-EINECS	Classification		Concentration
Diflubenzuron	35367-38-5	252-529-3	N	R50	14,15 %
Éthylène-glycol	107-21-1	203-473-3	Xn	R22	0% - 5%

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cet article, voir article 16.

4. PREMIERS SECOURS

Inhalation : Mettre la victime à l'air libre.

Contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Laver aussitôt les parties atteintes avec beaucoup d'eau et du savon.

Contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.

Ingestion : Rincer la bouche avec de l'eau.
Ne PAS faire vomir.



En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
Traitement symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Eau pulvérisée
Poudre sèche
Mousse
Dioxyde de carbone (CO₂)
- Moyens d'extinction non-appropriés : Jet d'eau à grand débit
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Utiliser un équipement de protection individuelle.
En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Autres informations : Procédure standard pour feux d'origine chimique.
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- Méthodes de nettoyage : Récupérer avec un produit absorbant inerte (ex sable, liant universel ...).
Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.
- Conseils supplémentaires : Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

- Conseils pour une manipulation : Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.



sans danger

Équipement de protection individuel, voir section 8.

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver hors de la portée des enfants.
Conserver dans l'emballage d'origine.
Stocker à une température supérieure à - 5°C

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Contrôle de l'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS		Valeur
Ethylène-glycol	107-21-1	TWA	52 mg/m ³
		STEL	104 mg/m ³
		VLE	104 mg/m ³
		VME	52 mg/m ³

Équipement de protection individuelle

Protection des mains : Gants en nitrile

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues

Mesures d'hygiène : Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

État physique : liquide

Couleur : blanc

Données de sécurité

pH : env. 7

Densité : env.1,06 g/cm³



10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 rat
Dose: > 4.640 mg/kg
Substance d'essai: (Diflubenzuron)

Toxicité aiguë par inhalation : rat
Dose: > 2,88 mg/l, 6 h
Substance d'essai: (Diflubenzuron)

Toxicité aiguë par pénétration cutanée : DL50 lapin
Dose: > 2.000 mg/kg
Substance d'essai: (Diflubenzuron)

Irritation de la peau : lapin
Résultat: Pas d'irritation de la peau
Substance d'essai:(Diflubenzuron)

Irritation des yeux : lapin
Résultat: Pas d'irritation des yeux
Substance d'essai: (Diflubenzuron)

Sensibilisation : cochon d'Inde
Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant.
Substance d'essai: (Diflubenzuron)

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Information écologique supplémentaire : Nous n'avons pas de données quantitatives concernant les effets écologiques de ce produit.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Produit : Ne pas jeter les résidus dans l'égout.
Éliminer le produit conformément à la réglementation locale



en vigueur.

Emballages contaminés : Ne pas réutiliser des récipients vides.
Éliminer les emballages vides via les services de collecte spécifique.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID

Numéro ONU : 3082
Description des marchandises : MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(Diflubenzuron)
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Numéro d'identification du danger : 90
Étiquettes : 9

IMDG

Numéro ONU : 3082
Description des marchandises : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE LIQUID, N.O.S.
(Diflubenzuron)
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
No EMS Numéro : F-A,S-F
Polluant marin : oui

ICAO/IATA

Numéro ONU : 3082
Description des marchandises : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE LIQUID, N.O.S.
(Diflubenzuron)
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Etiquetage France (décision d'autorisation de mise sur le marché) conforme à la réglementation de la Communauté Européenne :

Symbole(s) : Sans classement
Phrase(s) R : Non concerné
Phrase(s) S : S 2 Conserver hors de la portée des enfants.
S13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006

DIMILIN FLO

Version 1.0

Date de révision: : 04/07/2008

Date d'impression : 04/07/2008

S49 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Autres informations : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Législation nationale

Stockage : Rubriques des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement : 1155

16. AUTRES DONNÉES

Texte des phrases R mentionnées sous l'article 3

R22 Nocif en cas d'ingestion.
R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Autres informations

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité.